



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 19

---

## LES LANGUES OFFICIELLES

La promotion de la dualité linguistique

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 18 octobre 2011

## LE SÉNAT

Le mardi 18 octobre 2011

[Français]

### LES LANGUES OFFICIELLES

#### LA PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. En 2005, le Parlement du Canada a modifié la partie VII de la Loi sur les langues officielles en faisant de la promotion du français et de l'anglais une obligation exécutoire pour toutes les institutions fédérales.

Le greffier du Conseil privé avait même, à ce moment-là, écrit aux administrateurs généraux de ces institutions pour qu'elles se familiarisent avec leurs nouvelles obligations par rapport à la partie VII et qu'elles s'y conforment.

Plus de cinq ans se sont écoulés. Selon le rapport du commissaire aux langues officielles déposé aujourd'hui, plusieurs institutions fédérales évaluées en 2010 et 2011 font preuve d'une grande méconnaissance de leurs obligations liées à la partie VII de la loi.

En effet, trop d'institutions croient encore que cette partie de la loi ne s'applique pas à elles. Madame le ministre, gouverner demande de l'initiative.

• (1430)

Pour gouverner, il faut faire preuve de leadership. Il faut surtout montrer l'exemple. Le gouvernement se doit d'affirmer clairement l'importance qu'il accorde à cette partie de la loi et aux obligations qui en découlent.

Or, selon le rapport du commissaire aux langues officielles, il est évident que le gouvernement ne démontre pas le leadership nécessaire pour mettre en œuvre la partie VII de la loi. Madame le leader du gouvernement au Sénat peut-elle nous dire pourquoi c'est le cas?

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Je rejette la prémisse du sénateur. Le gouvernement a pris d'excellentes mesures pour mettre la partie VII de la loi en application. Bien entendu, nous

remercions le commissaire aux langues officielles de son rapport rendu public aujourd'hui.

Comme je l'ai déjà dit bien souvent, le gouvernement appuie fermement la dualité linguistique du Canada, il a été fidèle à son engagement et il a donné son appui. Il a déjà pris des mesures, je le répète, pour améliorer l'application de la partie VII de la loi. Il a fait passer de 30 à 200 le nombre d'institutions qui rendent compte de leurs obligations en matière de langues officielles. Pour reprendre les termes du commissaire, bien des ministères réalisent d'indéniables progrès.

Il y a toujours du travail à faire, honorables sénateurs, mais il est tout à fait faux de prétendre qu'il n'y a pas eu de progrès importants en matière de langues officielles.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Le gouvernement n'a pris aucune initiative d'envergure. Il n'a pas non plus mis de l'avant un plan d'action visant toutes les institutions fédérales afin qu'elles puissent bien comprendre l'importance de l'application concrète de la partie VII de la loi. Nombre d'institutions tardent toujours à mettre de l'avant des mesures positives pour favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promouvoir la dualité linguistique au Canada. Des différences existent d'un ministère ou d'une institution fédérale à l'autre.

Le gouvernement va-t-il s'engager de nouveau à mettre sur pied un plan d'action coordonné visant à suivre la recommandation du commissaire, qui exige que le Conseil du Trésor ait le pouvoir et l'autorité nécessaires pour mettre de l'avant l'application de la partie VII de la loi?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Honorables sénateurs, le gouvernement a dernière lui un solide bilan pour ce qui est de favoriser l'élaboration d'un bon plan pour appliquer la partie VII. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, passer de 30 à 200 institutions témoigne de l'efficacité de la démarche, bien qu'il y ait encore des améliorations à apporter.

Je n'ai pas eu la possibilité de bien lire le rapport du commissaire aux langues officielles. Je vais donc me contenter de prendre note de la question sur le rôle que le Conseil du Trésor pourrait jouer à cet égard.